

HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC

(Dans l'immobilier ancien) à la charge du VENDEUR

PRIX DE VENTE HAI	HONORAIRES
Jusqu'à 45.000€	3500€ forfaitaires
De 45.001 à 75.000€	8.5%
De 75.001 à 100.000€	8%
De 100.001 à 150.000€	7.5%
De 150.001 à 200.000€	7%
De 200.001 à 300.000€	6.5%
De 300.001 à 400.000€	6%
Au-delà de 400.000€	5.5%
Au-delà de 600.000€	5%

CONDITIONS GENERALES :

- Les honoraires sont à la charge du vendeur et exprimés toutes taxes comprise (TTC) selon les conditions du Mandat.
- Ils sont dus dès l'accord des parties et exigibles dès le jour de la signature de l'acte authentique.
- Les prix de ventes s'entendent hors frais notariés.
- Montant TTC (TVA à 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.
- En l'absence (sous les 30 jours suivant la signature du Mandat By ORPI) d'offre d'achat écrite au prix estimé par le négociateur ORPI colombier immobilier, une remise de 10% des honoraires sera effectuée.
- En l'absence (sous les 60 jours suivant la signature du Mandat By ORPI) d'offre d'achat écrite au prix estimé par le négociateur ORPI colombier immobilier, une remise de 20% des honoraires sera effectuée.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES DE LOCATION TTC

Local à usage professionnel ou commercial :

20% TTC du loyer annuel charges et taxes comprises, partagé par moitié entre le bailleur et le preneur.

	BAILLEUR	LOCATAIRE
Honoraires de négociation	55.00€ TTC	
Honoraires de frais de visite, constitution du dossier, rédaction du bail à la charge 50% bailleur / 50% locataire		20€ TTC/M² Logement non meublé : 110.00€ TTC/pièce (sans dépasser le plafond de 6€ TTC/M² habitable)
Honoraires de réalisation et de rédaction d'état des lieux 50% bailleur / 50% locataire		Logement meublé : 6.00€ TTC/M² habitable